

**SEANCE N° 4**  
**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-six avril à vingt heures et trente minutes,  
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Aubin des Ormeaux, dûment convoqués, se sont réunis salle de la mairie, sous la présidence du Maire, Hervé BREJON

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/04/2016

Date d'affichage en Mairie : 19/04/2016

**Présents :** BREJON Hervé, LEROUX Gilbert, MURZEAU Stéphane, CAILLAUD Patrick, BOSSARD Valérie, Fabien GRELLIER, RETAILLEAU Marie-Madeleine, PERRAUD Hubert, MANCEAU Sandrine, BOUILLAUD Sylvia , GAUDICHEAU Aline, RINEAU Marie-Christine, GABORIEAU Frédéric, BIZON Marie-Christine , Stéphane BRIN,

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Stéphane BRIN

**1 – AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE DE L'AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES DE VENDEE CONCERNANT LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU CALVAIRE (délibération N°2016-041)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N°2015-035 en date du 26/03/2015, la commune a confiée à l'agence de services aux collectivités locales de Vendée une mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement de la voirie de la rue du calvaire, avec une réflexion sur la circulation avec le chemin mérou. La seconde partie du projet consiste en un aménagement de la place Paul BAUDRY.

La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée avec une enveloppe prévisionnelle des travaux fixée à 80 000€ HT, la rémunération provisoire de l'agence de services aux collectivités locales de Vendée étant fixée à 3 440€ HT, soit un taux de rémunération de 4,3%.

Monsieur le Maire indique que le maître d'œuvre a réalisé les études d'avant-projet sommaire (APS) ainsi que les études d'avant-projet définitif (APD). L'agence de services aux collectivités locales de Vendée a rendu le dossier d'avant-projet définitif, lequel a été validé pour un montant évalué à 159 303,60€ HT.

La convention de maîtrise d'œuvre stipule à l'article 7 que le forfait de rémunération est rendu définitif dès que le coût prévisionnel des travaux est arrêté par le Maître d'ouvrage à l'issue des études d'Avant-Projet Définitif (APD).

En application des stipulations de la convention de maîtrise d'œuvre, le coût prévisionnel des travaux au stade avant-projet définitif sur lequel s'engage le maître d'œuvre est de 159 303,60 € H.T. Le taux de rémunération conventionnel étant de 4,3 %, le forfait définitif de rémunération est fixé à 6 850,05 € H.T., taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur en sus.

Il convient donc de réaliser un avenant afin de fixer le forfait définitif de rémunération de l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée sur la base du coût prévisionnel des travaux arrêté au stade de l'avant-projet définitif.

Vu l'article 3 du Code des Marchés Publics issu du décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août modifié ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1531-1, L2122-21, L2121-29

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et ses décrets d'application ;

Vu la délibération N°2015-035 en date du 26/03/2015 approuvant la convention de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement de la voirie de la rue du calvaire, avec une réflexion sur la circulation avec le chemin mérou. La seconde partie du projet consiste en un aménagement de la place Paul BAUDRY.

Vu la convention de maîtrise d'œuvre en date du 04/06/2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** l'avenant N°1 à la convention de maîtrise d'œuvre fixant le coût prévisionnel des travaux au stade avant-projet définitif sur lequel s'engage le maître d'œuvre à 159 303,60 € H.T., et le forfait définitif de maîtrise d'œuvre à 6 850,05 € H.T, taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur en sus ;

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 45

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et notamment signer l'avenant N°1 fixant le forfait définitif de rémunération de l'agence de services aux collectivités locales de Vendée.

## **2 - OFFRE DE CONCOURS POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (délibération N°2016-042)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le réseau d'assainissement collectif de la rue du calvaire s'arrête devant la place de l'Eglise, mais ne s'étend pas jusqu'au chemin mérou. Il y a actuellement des travaux d'amélioration du réseau afin de le mettre en séparatif, conformément aux exigences règlementaires.

Monsieur le Maire expose que M MECHINEAU Régis, dont la propriété est située au Chemin mérou, souhaite profiter des travaux actuellement en cours pour raccorder sa propriété au réseau collectif.

Cela permettrait d'améliorer la qualité de traitement des eaux usées, et ainsi diminuer les risques de pollution.

Dans un souci d'amélioration du traitement de ses eaux usées, M MECHINEAU Régis, chemin mérou a sollicité la commune de Saint aubin des ormeaux pour étudier la possibilité d'effectuer des travaux d'allongement du réseau d'assainissement jusqu'en limite de sa propriété.

Par courrier en date du 01/03/2016, M MECHINEAU Régis a adressé à Monsieur le Maire une offre de concours à hauteur de 1500€ pour la réalisation de cet aménagement du réseau d'assainissement.

Le coût de cet aménagement est estimé à 1 518,48€ HT pour les travaux d'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**ACCEPTTE** l'offre de concours de M MECHINEAU Régis, chemin mérou, pour la réalisation des travaux d'assainissement chemin mérou

**FIXE** le montant de la participation de M MECHINEAU Régis à 1500 € correspondant à :  
98,78% du montant HT des travaux d'assainissement

**PRECISE** que cet accord sera formalisé dans une convention d'offre de concours entre la commune de Saint Aubin des ormeaux et M MECHINEAU Régis

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération, et notamment pour signer la convention d'offre de concours

## **3 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DE LA LYONNAISE DES EAUX CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT (délibération N°2016-043)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la LYONNAISE DES EAUX collecte, pour le compte de la commune, la redevance assainissement. Monsieur le Maire présente les principaux chiffres du rapport assainissement, à savoir :

Nombre de clients assainissement : 433 (+10 par rapport à 2014)

Dont particuliers : 423

Dont municipaux : 10

Moyenne de consommations par foyer : 72 m3

Total m3 facturé en 2014 : 31 323

Redevance assainissement perçues en 2015 : 40 126,73€

Monsieur le Maire rappelle que la loi NOTRE, adoptée par le Parlement l'été dernier, impose le transfert de la compétence assainissement d'ici 2020. Cette décision pourrait avoir une répercussion sur les tarifs actuellement appliqués. Il est possible que le transfert se fasse en 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport et de la discussion.

#### **4 - LOCATION PAR L'ASSOCIATION DE TENNIS DE LA SALLE DU VERDIER POUR LA SOIREE COMIQUE (délibération N°2016-044)**

Une demande de location de la salle du Verdier a été faite par l'association du TENNIS pour la soirée comique.

Considérant que la salle est disponible ce jour-là et que le club de sport n'aura pas besoin de la salle,  
Considérant le fait que c'est la seule salle qui permette d'accueillir cette manifestation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** la demande de location de la salle du Verdier pour le tennis  
**FIXE** un tarif de 55€

#### **5 - MISE A JOUR DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE (délibération N°2016-045)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la dotation globale de fonctionnement est calculée, entre autre à partir de la longueur de la voirie communale.

Au 01/01/2016, la longueur de la voirie communale était de 20 535 mètres.

Le lotissement de la Bernardière étant finalisé, il convient d'intégrer la voirie des rues ou impasses suivantes :

- Impasse du Sorbier : longueur de 36 mètres
- Impasse des fragonnettes : longueur de 57 mètres
- Impasse des Eglantiers : longueur de 140 mètres
- Rue de l'aubépine : longueur de 135 mètres

Soit une longueur totale de voirie communale de 20 903 mètres à compter de ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** l'exposé du Maire

**VALIDE** le calcul de la voirie communale tel que présenté ci-dessus et intègre ces mètres linéaires dans la voirie communale

**CHARGE** le Maire de notifier la décision aux services compétents

#### **6 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE AUPRES D'UN PARLEMENTAIRE DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE (délibération N°2016-046)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune dispose d'une école privée sur son territoire où sont accueillis 168 élèves. Environ cents enfants déjeunent dans le restaurant scolaire actuel, bâtiment vieillissant, et éloigné géographiquement de l'école. En effet, pour s'y rendre, les enfants doivent traverser deux voies, dont une route départementale. De plus, les cuisines nécessitent d'être adaptées, notamment pour favoriser la cuisine sur place de produits locaux.

La commune étant propriétaire d'un terrain jouxtant l'école, le conseil municipal, envisage la construction un nouveau restaurant scolaire sur cette propriété. Cette construction aura pour but d'assurer la sécurité des enfants en évitant la traversée de deux voies dont une route départementale. Par ailleurs, elle permettra d'avoir des locaux plus adaptés pour permettre la préparation des repas sur place par la cantinière actuelle, en mettant en valeur les produits locaux. Ce nouveau bâtiment permettrait également de répondre aux dernières exigences règlementaires (accessibilité, sécurité, hygiène).

Pour cela, une mission d'étude a été confiée au cabinet POLYVALENCES pour d'une part, étudier la faisabilité, et également proposer une esquisse ainsi qu'un budget prévisionnel.

Au vu du budget particulièrement conséquent pour notre commune rurale, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter Monsieur le Sénateur Didier MANDELLI dans le cadre de la réserve parlementaire.

Le calendrier de réalisation serait le suivant:

- ✓ Etudes : novembre 2015 – mars 2016
- ✓ Consultation Architecte : mars – mai 2016.
- ✓ Consultation entreprises de travaux : décembre 2016 – février 2017
- ✓ Travaux : mars 2017 – décembre 2017.
- ✓ Livraison du bâtiment : décembre 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** l'exposé du Maire et l'opération projetée de construction d'un restaurant scolaire

**SOLLICITE** une subvention auprès de Monsieur le Sénateur Didier MANDELLI, dans le cadre de la réserve parlementaire.

**CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents nécessaires

**ADOpte** le plan de financement tel qu'il a été présenté, et qui est annexé à la présente délibération

### **7 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (délibération N°2016-047)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations accordées :

#### **MARCHES PUBLICS**

Marché public d'un montant de 490€ HT pour la formation d'un agent au CACES engin de chantier catégorie 9 avec l'entreprise CSF COLLECTIVITES.

Marché public d'un montant de 885€ HT avec SEDI pour la fourniture de panneau électoraux

Marché public d'un montant de 340,45€ HT pour la fourniture et l'installation d'un casque sans fil pour combiné téléphonique avec la société CTV

Marché public d'un montant de 590€ HT pour la fourniture d'un écran d e vidéoprojection mobile avec la société PRINTSYS

#### **DIA**

DIA 9 rue du calvaire, pas de préemption

DIA 5 rue des alouettes, pas de préemption

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de ce compte rendu.

#### **Questions diverses**

- un questionnaire a été envoyé aux habitants du couraud II et du lotissement de la Bernardière concernant les cuves de récupération de l'eau de pluie. 20% des sondés ont répondu. La mise à disposition de ces cuves se révèle globalement positif, mais le coût de terrassement est conséquent. Les résultats vont alimenter les réflexions du conseil municipal pour la tranche 2 du lotissement.

- Un point est fait sur la mutualisation en cours entre le périscolaire de St Aubin des Ormeaux et celui des Landes Génusson.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'acceptation du permis d'aménager pour la tranche 2 du lotissement de la Bernardière.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de location de la cantine le 15/10/2016 pour un vin d'honneur. Accord.

- Monsieur le Maire fait un point avec le conseil municipal sur les commerces St Aubinois. Le café des sports a changé de propriétaire depuis début avril. A la boulangerie, un nouveau couple de gérant (COUTELEAU) reprenne la boulangerie.

- Monsieur le Maire lit un courrier reçu le 8 avril demandant l'autorisation d'installation d'un food-truck le lundi soir. Accord.

- Rappel : un cinéma de plein air aura lieu le vendredi 24 juin à ST Aubin. Cette manifestation sera gratuite. Le film diffusé sera « la famille Bélier ». Un pique-nique sera organisé en amont de la séance.

- Monsieur PERRAUD informe qu'un groupe de bénévoles va assurer divers petits travaux le 12 et 26 mai prochain. Le conseil municipal remercie d'ores et déjà les bénévoles qui ont répondu favorablement.
- un point est fait sur le matériel roulant et non roulant communal, dans une recherche d'optimisation.
- Conformément à l'instruction de Monsieur le Préfet de la Vendée en date du 20/04/2016, un tirage au sort est effectué concernant la liste préparatoire au juré d'assises pour l'année 2017.
- un point est effectué sur la mutualisation d'un agent administratif avec ST Martin des tilleuls.
- Il est indiqué que le logement communal 17 rue du calvaire va être reloué.
- Monsieur le Maire informe de son rendez-vous avec Vendée habitat. Au vu de ce rendez-vous, il semble envisageable de mener à bien simultanément la construction du restaurant scolaire et la construction de logements en priorité pour personnes à mobilité réduite.
- il est rappelé que des sachets de graines sont mis à disposition des administrés afin de fleurir les pieds de mur.
- L'inauguration de la fresque du foyer des jeunes aura lieu samedi matin 30/04/2016 à 10h.
- le broyage des branches va avoir lieu par la société VALDEFIS

Prochaines réunions

- Conseils municipaux : 26 mai, 21 juin, 12 juillet

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45

BREJON Hervé	PERRAUD Hubert	BOSSARD Valérie
BOUILLAUD Sylvia	GABORIEAU Frédéric	CAILLAUD Patrick
BIZON Marie-Christine	BRIN Stéphane	GAUDICHEAU Aline
GRELLIER Fabien	MANCEAU Sandrine	MURZEAU Stéphane
RETAILLEAU Marie-Madeleine	RINEAU Marie-Christine	LEROUX Gilbert